



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

CM-2022-176 - CULTURE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA SOURCE - ANNONAY" - EXERCICE 2022

Rapporteur : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELIDI

L'association « La Source » accompagne les publics en difficulté, en particulier les jeunes, par des actions culturelles et artistiques depuis de nombreuses années. Son projet est aujourd'hui reconnu comme un vecteur d'intégration pour un public jeune dans le champ social et socio-culturel.

Compte tenu de l'intérêt que revêtent les actions mises en œuvre par cette structure, la commune d'Annonay soutient et assure un accompagnement, en particulier l'intervention d'artistes professionnels ceci, dans une démarche participative auprès des enfants, il est donc proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 euros au titre de l'année 2022.

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

DECIDE, pour l'exercice 2022, d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « La Source »,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget principal de la commune - Exercice 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le/la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/07/22
Affiché le : 05/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-33961-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET